

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 93181 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : INTJ1727079S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Gal Laurence	NIGEND : 127 926
Violo Alessandro	NIGEND : 154 345

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Desfougères Claire	NIGEND : 173 875
Guy Patrice	NIGEND : 173 936
Strappazon Guillaume	NIGEND : 203 787
Saugnier Lilia	NIGEND : 224 473
Flamand Gilles	NIGEND : 207 828
Vermaut Sébastien	NIGEND : 213 961

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Hornesch Patrick	NIGEND : 124 874
Remusat Valérie	NIGEND : 169 120
Philippe Anne-Laure	NIGEND : 188 959

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Brousse Valérie	NIGEND : 145 769
Liénard Philippe	NIGEND : 113 116
Bougerol Jean-Luc	NIGEND : 111 183
Gardin Xavier	NIGEND : 145 428
Bertaud Alain	NIGEND : 149 002

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
É.-P. MOLOWA